

Bulletin bimestriel du Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
45 rue Parmentier - 21000 DIJON
☎ 03.80.73.57.17

Août 2020

Site du SNUIPP 21 : <http://21.snuipp.fr>
e.mail : snu21@snuipp.fr
Page Facebook : **SNUipp – FSU 21**



Bénédicte Foulet

Jamais résigné-es !

Pour la première fois de son histoire et à son grand regret, le SNUipp-FSU 21 ne sera pas en mesure cette année d'envoyer son bulletin de rentrée à l'ensemble des enseignant.es de Côte d'Or. La loi de transformation de la Fonction publique a encore frappé... L'administration refuse de nous faire parvenir les résultats du mouvement, et même les listes des enseignant-es, des AESH, des néo-retraité-es. Nous ne savons pas qui sont les enseignant-es à la rentrée, nous ne savons pas où chacun-e travaille... Dans ces conditions, nous ne pouvons pas envoyer nominativement les bulletins aux non-syndiqué-es dans leur école !

Après la mise de côté de vos représentant-es des personnels pour les opérations du mouvement, laissant libre cours à l'opacité, aux risques d'inéquité et aux erreurs parfois laissées en l'état, l'année scolaire 2020-2021 verra se mettre en œuvre le même scénario pour toutes les opérations liées aux promotions. Quand on sait que beaucoup de collègues n'ont pas eu leur rdv de carrière pour cause de crise sanitaire, on peut se demander comment l'équité fonctionnera dans ce contexte. A partir de janvier 2021, l'administration traitera seule de l'avancement, sans qu'aucun regard syndical ne puisse avoir lieu pour vérifier les tableaux... Pour autant, les délégué-es du SNUipp-FSU ont maintenu lors du mouvement 2020 leur présence et leur action par d'autres voies, moins directes et ont pu intervenir pour rétablir des inéquités.

La crise sanitaire actuelle a mis en avant de forts espoirs de changement de modèle social pour aller vers plus de solidarité et de partage, plus et mieux d'écologie... bref, un monde plus juste qui rendrait sa noblesse aux termes « Liberté, égalité, fraternité » apposés sur tous les édifices républicains. Mais devant « l'adversité libérale », nos gouvernants ont déjà rebroussé chemin, abandonnant leurs idéaux éphémères pour se ranger confortablement du côté du « redémarrage économique » à tout prix. La version scolaire de ce redémarrage aura pour devise « on applique le protocole... sauf si », devise qui sera certainement sur toutes les lèvres de notre hiérarchie, laissant ainsi, encore une fois, les équipes et les directeurs-trices se débrouiller !

Déposé le

27 août 2020

21 DIJON-LONGVIC PIC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Au SNUipp-FSU 21, nous refusons de voir les transformations pencher du mauvais côté ! Sans se résigner, sans se décourager, nous continuons à porter haut et fort nos valeurs de justice. Nous luttons pour que l'adage « Consommation, satisfaction et Tombola »* reste dans le domaine du rêve cauchemardesque et nous gardons la rage au cœur pour vous défendre, au quotidien.

En cette période de rentrée, il est nécessaire de rappeler, plus que jamais, que nous avons besoin de force, et que ce sont les enseignant-es syndiqué-es qui sont cette force !

Alors nous comptons sur vous pour nous faire ou refaire confiance cette année en adhérant au SNUipp-FSU 21.

* dans « Danser les ombres » de Laurent Gaudé

SOMMAIRE

- p. 1 : Édito
- p. 2 : Trombinoscope bureau
- p. 3 : Rentrée, direction, RASED
- p. 4-5 : CR CAPD 2 juillet 2020 – Psy EN
- p. 6-7 : FSU – AESH
- p. 8 : Retraité.es – Personnels - Carnet
- p. 9 : Le syndicat au quotidien
- p. 10 : Zoom : Secteur « Débuts de carrière »
- p. 11-12 : Bulletin d'adhésion



Rejoignez-nous sur Facebook :
SNUipp – FSU 21



**REPENSER L'ÉCOLE
AVEC CELLES ET CEUX QUI
LA FONT AU QUOTIDIEN.**
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Bulletin imprimé et diffusé grâce à la cotisation des adhérent-es du SNUipp-FSU21. Si vous lisez ce bulletin et souhaitez sa parution, **syndiquez-vous !**

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU21. Conformément à la loi du 06.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit à notre section.

Le bureau du



C O S S E C R É T A I R E S



Bénédicte FOULET
PE dir mat Darcy
Dijon

CAPD - CAAS

Brève, action sociale,
retraite

1/2 Mercredi matin /
Jeudi a.m. /
Vendredi matin



Jean-Luc Guillemote
PE RASED opt E
St Apollinaire

CAPD - CHSCT

ASH-RASED,
Administratif

Mardi a.m. / Mercredi
matin / Jeudi a.m.



Christine BERNERY
PE élé Mansart
Dijon

CTA - CTSD

Site, informatique,
Carte scolaire

Mardi / Jeudi a.m.



Olga JACQUES
Psy EN
Is sur Tille

CAPA psy EN

ASH-RASED-Psy,
Administratif

Lundi matin /
Mardi matin



Chantal CHARLES
PE dir élé
Flammarion
Dijon REP

CTSD

Trésorerie
Carte scolaire

Jeudi matin



Sonia JENDOUBI
PE dir élé York
Dijon REP

CAPD

Administratif

Vendredi matin



Adeline GAËTAN
PE mat Darcy
Dijon

CTSD - CAPD

Fichiers, carte scolaire

Vendredi /
1/4 Mercredi matin



SNUipp FSU 21
45 rue Parmentier
21000 DIJON

Lundi, Mardi,
Mercredi matin,
Jeudi, Vendredi

9h à 12h30
13h30 à 17h



Françoise LYON
PE TR
Dijon Ouest

AESH - FSU

Mardi /
1/3 Mercredi matin /
Vendredi a.m.



Anne-Sophie RIQUE
PE dir mat Remparts
Semur en Auxois

CTSD

Fichiers, carte scolaire

Lundi



Jennifer CEDDIA
PE TR
Auxonne

CAPD - CAAS

Début de carrière,
action sociale, AESH

Lundi a.m. / Mardi a.m.



Anne CORDELIER
PE élé Debussy
Venarey les Laumes

CAPD

Début de carrière
Trésorerie, bulletin

Jeudi



Émilie OUDIN
PE TR
Dijon Sud

Début de carrière
Administratif

Lundi a.m. /
1/2 Vendredi matin /
Vendredi a.m.

Un conseil, une question, un problème ? ➔  **téléphone : 03.80.73.57.17** [courriel : snu21@snuipp.fr](mailto:snu21@snuipp.fr)

Une rentrée pas comme les autres

La crise sanitaire a mis l'école entre parenthèses de mars à juin, mais également déstabilisée la rentrée de septembre. La circulaire de rentrée sortie après les départs en vacances, est conforme aux années précédentes et nie la réalité de la situation.

Moins de préparation et des ruptures marquées : En maternelle, la primo-rentrée des PS promet d'être plus difficile, alors que les entretiens avec des familles découvrant l'école, les visites de locaux, le partenariat avec les crèches n'ont pu se dérouler comme prévu. Les discontinuités GS/CP et CM2/6e seront plus marquées, sans temps suffisant pour le travail de liaison. Dans ces conditions, les élèves des classes populaires privés d'école risquent de pâtir davantage encore de l'interruption prolongée de la relation pédagogique.

Des organisations fragilisées : Les affectations trop tardives des personnels ajoutent de la confusion. En fin d'année, des équipes ont souvent été incomplètes pour préparer la rentrée, répartir les classes, organiser les services partagés, etc. Souvent également, les effectifs ne sont pas stabilisés. En maternelle, l'incertitude domine la mise en œuvre des GS à 24, face au manque de postes.

Quelles priorités pédagogiques ?

Alors que la circulaire du « Plan de continuité pédagogique » est sortie le 17 juillet, on peut s'interroger sur sa mise en œuvre concrète dans les écoles. En cas de circulation active du virus, les équipes devront avoir le temps de se préparer aux différentes hypothèses. Or le ministère continue sa politique hors sol et envisage une rentrée « ordinaire » avec seulement un jour de pré-rentrée. Le SNUipp-FSU a demandé en CTM et en CHSCTM à décaler de deux jours la rentrée des élèves pour permettre aux équipes de se préparer aux différents scénarii.

La circulaire de rentrée reste conforme à la politique de ce ministère : évaluations standardisées, individualisation à tout crin, priorité aux fondamentaux, pressions sur les pratiques à travers le « plan français ». Or, pour réduire les inégalités scolaires renforcées par le confinement, les priorités devraient être ailleurs : patiente remise en confiance des élèves, restauration des collectifs apprenants, aménagement des programmes au sein des cycles, mais aussi des moyens consolidés et du temps pour des équipes pédagogiques à la professionnalité respectée et valorisée.

Direction d'école : il y a urgence

Fin juin, l'Assemblée Nationale a voté en première lecture la proposition de loi LREM après l'avoir vidée d'une partie de son contenu, mais pas de ses objectifs. Alors que le processus législatif est toujours en cours, qu'aucune mesure n'a été annoncée suite à la consultation des directrices et directeurs d'école cet hiver, le ministre tente de reprendre le sujet en main. Il y a urgence car la crise sanitaire a encore aggravé des conditions de travail déjà bien dégradées.

Mi-juillet, le ministre a reçu les organisations syndicales et a annoncé des mesures pour la rentrée 2020 : deux jours annuels de formation, liberté d'organisation des 90 heures de concertation et d'APC pour l'ensemble de l'école, calendrier des enquêtes donné pour l'année, modernisation des outils numériques, lancement d'un observatoire de l'allègement des tâches. Une indemnité exceptionnelle sera accordée aux (seul.es) directeurs et directrices pour reconnaître leur engagement dans la crise du Covid-19. Des réflexions étaient encore en cours sur la possibilité d'octroyer à cette rentrée des décharges ponctuelles aux petites écoles. Par ailleurs, un nouvel agenda social s'ouvrira dès cette rentrée concernant les décharges octroyées aux directions d'école, la revalorisation des directeurs et directrices et la délégation de compétences prévue dans la proposition de loi Rilhac.

Si l'augmentation des décharges est à l'étude, avec de nouvelles règles d'attribution intégrant les spécificités des écoles, le SNUipp-FSU a rappelé l'exigence que toutes les écoles quelle que soit leur taille, bénéficient a minima d'une journée hebdomadaire.

Concernant l'aide au fonctionnement des écoles, la seule réponse du ministère est le recours aux volontaires en service civique et à des apprentis post-bac. Ces mesures sont clairement inadaptées. Si le ministre est contraint de rouvrir des discussions, le SNUipp-FSU n'acceptera pas qu'une fois de plus, elles ne débouchent sur aucune véritable amélioration.

L'École a plus que jamais besoin des RASED !

Le retour à l'école des élèves suite à la crise sanitaire et la rentrée à venir mettent en évidence la nécessité de pouvoir compter sur des moyens accrus pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par la crise que traverse l'école. Des moyens indispensables aussi pour accompagner les familles et les équipes éducatives. Mais « comment faire face ? », alors que près de 80 postes de RASED sont encore supprimés pour la rentrée prochaine. C'est la question que posent le SNUipp-FSU et les dix organisations réunies dans le Collectif National Rased dans leur communiqué de presse du 14 mai dernier. Le collectif dénonce « la poursuite du démantèlement du dispositif d'aide aux élèves engagé il y a une dizaine d'années, et demande un investissement significatif de l'État dans ce qui reste un moyen d'aide irremplaçable, au plus près du terrain et des besoins de la communauté éducative. »

Communiqué de presse, lettre ouverte au ministre, demande d'audience, publication d'un « 4 pages », le SNUipp-FSU au sein du collectif n'a eu de cesse tout au long de l'année d'alerter et de mobiliser la profession sur l'importance de ce dispositif que les ministères successifs ont remis en cause. Mais ces interpellations restent pour l'instant lettre morte. Le collectif national RASED ne désarme pas et envisage pour la rentrée 2020 une journée nationale des RASED, déployée sur tout le territoire.

Le SNUipp-FSU en appelle à une mobilisation massive pour que les enseignant·es des écoles, les familles et les élèves retrouvent la possibilité réelle de faire appel à ce dispositif d'aide dans le quotidien de la classe et des écoles pour prendre en charge ou prévenir la difficulté scolaire.



Le 2 juillet s'est tenue la dernière CAPD classe exceptionnelle en présence des représentant.es des personnels. L'unique point à l'ordre du jour était **l'étude du tableau d'avancement** via les viviers 1 et 2 pour les collègues éligibles à ce troisième grade.

Pour rappel, les enseignant.es ayant au moins 8 ans d'exercice dans des fonctions spécifiques devaient se porter candidat.es dans le cadre du vivier 1, les enseignant.es ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe étaient automatiquement inscrit.es dans le tableau d'avancement dans le cadre du vivier 2.

51 promotions à la classe exceptionnelle ont été validées, 40 dans le vivier 1 et 11 dans le vivier 2.

Conformément aux demandes répétées du SNUipp FSU, l'obligation de respect de la représentativité Femmes/Hommes a enfin été appliquée.

Au total, ces promotions (viviers 1 et 2 confondus) concernent **41 femmes et 10 hommes.**

Les représentant.es du SNUipp-FSU21 sont intervenu.es afin de dénoncer le caractère injuste et inéquitable des conditions de promotion qui au final reconnaissent le « mérite » de seulement une infime partie des collègues en raison de l'application de quotas qui limitent le nombre de promotions possibles. Les différents avis portés sur la qualité du travail fourni par les enseignant.es promouvables le sont dans un cadre imposé par le ministère qui fixe à priori les quotas à attribuer : 15 % d'avis "excellent", 20 % d'avis "très satisfaisant"

Il est évident que limiter le nombre de chaque appréciation à priori n'est pas compatible avec la juste reconnaissance du travail accompli par les enseignant.es tout au long de leur carrière.

Vos représentant.es SNUipp-FSU21 ont également alerté l'administration sur l'entrée de "jeunes" collègues dans cette classe exceptionnelle au détriment de collègues plus anciens, collègues qui ont encore 12 à 15 ans d'exercice avant leur départ à la retraite. Le principe étant d'étudier le mérite sur l'ensemble de la carrière, il est paradoxal d'évaluer les carrières de collègues encore loin de la retraite au détriment de collègues plus expérimenté.es. De plus, il faut se rappeler que la classe exceptionnelle, lorsqu'elle aura atteint sa capacité maximale (en 2023) soit 10 % du corps des PE, ne pourra faire entrer de nouveaux ou nouvelles promu.es que lorsque des places se libéreront par les départs en retraite des promu.es. Remplir la classe exceptionnelle par de jeunes collègues a comme effet induit une impossibilité à court terme de voir des collègues être promu.es. C'est ce qui s'est passé cette année dans le corps des psychologues de l'Éducation nationale, où aucune promotion n'a été possible.

Les représentant.es du SNUipp-FSU21 ont averti les enseignant.es syndiqué.es et ceux qui nous avaient fait parvenir une copie de leur candidature.

Le SNUipp-FSU21 reste opposé à ce troisième grade, véritable dispositif de sélection arbitraire qui ne permet pas de reconnaître le mérite des enseignant-es, contrairement à ce que certain-es voudraient nous faire croire.

La période que nous avons traversée et les temps probablement difficiles qui restent à venir ont montré et montreront encore combien l'investissement des collègues est à la hauteur de la situation. Le mérite de toutes ces femmes et ces hommes qui œuvrent au quotidien sur le terrain pour que simplement l'École reste debout doit être reconnu bien au-delà des quotas injustes de ce ministère. Fort de ce constat le SNUipp-FSU21 a voté contre ce projet de tableau d'avancement.

Le SNUipp-FSU21 revendique une refonte des grilles indiciaires permettant l'accès de toutes et tous à l'indice 972.



Cette CAPD avait pour ordre du jour les recours temps partiels. Un seul recours a été étudié, il concernait une collègue titulaire remplaçante qui avait essuyé un refus d'exercice à temps partiel en raison de ses fonctions.

La circulaire indique que les fonctions de titulaire remplaçant.e sont peu compatibles avec l'exercice à temps partiel mais le SNUipp-FSU 21 a dénoncé cet état de fait et s'oppose à cette restriction qui crée une inéquité entre les collègues.

Nous avons rappelé que toutes les demandes d'exercice à temps partiel doivent être accordées, quel que soit le poste occupé.

La Directrice académique a souhaité rappeler les difficultés de remplacement que vit régulièrement notre département et estime qu'il est compliqué de compenser les temps partiels sur ces missions.

Faux arguments, ce n'est pas le temps partiel de quelques collègues remplaçant.e.s qui crée des problèmes, c'est bien l'**insuffisance de moyens accordés au département** ! Les collègues remplaçant.e.s n'ont pas à en être victimes ! Après l'étude du recours, la DASEN a décidé de donner une suite favorable à cette demande.

Après l'épuisement de l'ordre du jour, il ne restait que très peu de temps pour aborder nos questions diverses envoyées au préalable. Nous avons demandé une prolongation de la visio-conférence pour terminer leur étude mais cela n'a pas été possible...

Pour rappel, c'est ici le dernier compte rendu de CAPD que vous lirez concernant les actes collectifs. L'administration gèrera seule les opérations administratives (avancement, formation, mouvement, mutations ...), sans aucun moyen de contrôle des représentants des personnels. C'est le résultat de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui individualise entièrement le rapport entre les agents et l'administration.

L'heure est grave, une réelle atteinte de nos droits se met en place.

Le SNUipp-FSU21 continuera à dénoncer ces choix et à accompagner tous les personnels !

Les psychologues de l'Éducation Nationale (PsyEN) veulent rester dans l'Éducation Nationale

Olga Jacques



Le rapport de la cour des comptes « les médecins et les personnels de santé scolaire » publié en avril 2020 suscite de vives inquiétudes chez les psyEN.

En effet, il préconise la création d'un service de « santé et vie de l'élève » dans chaque DSDEN au risque de recentrer les missions des PsyEN sur le repérage et le suivi des troubles de l'apprentissage susceptibles d'entraver la scolarité des élèves, oubliant la prévention, le travail en RASED et le travail avec les équipes enseignantes...

Le rapport épingle également les PsyEN-EDA (dans le premier degré) sur leur temps de travail (24 heures sur 37 semaines) et ignore le temps nécessaire et réglementaire imparti au secrétariat administratif et à la tenue des dossiers.

Avec la volonté de décentraliser, le gouvernement envisage de confier le pilotage de la médecine scolaire aux départements. Les 4 catégories professionnelles citées dans le rapport : assistants sociaux, infirmiers, médecins et psychologues de l'Éducation nationale craignent de basculer également dans une gestion départementale.

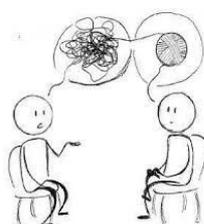
L'Éducation Nationale a déjà expérimenté des contrats de partenariats avec la santé publique (ARS, CPAM...) et les psyEN-EDA s'interrogent sur l'impact d'une telle généralisation sur leurs missions.

S'opposant à cette vision tronquée du métier, au sein de la FSU, le SNUipp, SNES, SNICS, SNUASFP*, s'opposent à la mise en place de ce service de santé scolaire et au transfert des personnels aux départements !

* Au sein de la FSU, le SNICS syndique les infirmier.es scolaires et le SNUASFP les assistants sociaux.

Pour des informations complètes, lire le rapport de la cour des comptes <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-medecins-et-les-personnels-de-sante-scolaire> et les communiqués de presse de 9 organisations du G10 <http://psyen.fsu.fr/spip.php?article388>, de la FSU <http://psyen.fsu.fr/spip.php?article371> et du SNUipp et du SNES <http://psyen.fsu.fr/spip.php?article368>

Restons vigilant.es et soyons prêt.es à nous mobiliser si nécessaire !





Françoise Lyon

La FSU, fédération syndicale créée en 1993 était constituée de syndicats nationaux des secteurs de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de la recherche, de la culture et de la justice. Elle est maintenant présente dans les trois versants de la Fonction Publique : état, territoriale et hospitalière. Forte de ses 22 syndicats et de ses 160 000 adhérent.es, elle est la deuxième organisation syndicale de la fonction publique d'état et la **première organisation syndicale de l'enseignement**.

Les valeurs portées par la FSU :

Justice, égalité, solidarité, laïcité, démocratie, sont les valeurs portées par la FSU, qui définissent les bases de ses orientations dans les secteurs éducatifs, économiques et sociaux. Elle s'inscrit dans des actions de défense et de promotion des droits de l'Homme, de développement du rôle et de la place des femmes dans la société. Elle mène et accompagne des actions en France mais aussi en Europe et dans le monde. Elle est également très impliquée dans les actions de coopération et de solidarité syndicales internationales, notamment dans les pays les plus pauvres.

Ces valeurs sont inhérentes à sa volonté de promotion d'un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant et pluraliste.

Les champs d'intervention de la FSU:

- La démocratisation du système éducatif de la maternelle à l'université afin d'assurer la réussite scolaire de tous les jeunes. Cet objectif passe par une promotion de la recherche et de la formation.
- La défense et le développement de la fonction publique et des services publics garants de justice sociale.
- La préservation des libertés individuelles et collectives en France et dans le monde.
- Le respect des droits syndicaux, des garanties et libertés professionnelles, des droits sociaux.
- La recherche de convergences avec d'autres organisations syndicales permettant de mener des actions unitaires.
- Un partenariat avec le mouvement associatif dans le cadre d'échanges et d'élaboration d'initiatives communes.

Le fédéralisme en construction constante qui repose sur :

- La recherche de convergences et la construction d'orientations communes aux syndicats nationaux de la fédération.
- Le principe de la représentation de la diversité des sensibilités dans toutes les instances, à tous les niveaux de la FSU. Diversité qui s'exprime au travers des tendances.
- La représentation dans les instances nationales des sections départementales.
- La prise en compte de chaque syndicat national quelle que soit sa taille afin d'assurer l'équité de défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.

La représentation de la FSU dans le département et la région :

- Le Secrétariat Départemental, composé de trois co-secrétaires se réunit chaque semaine.
- Le CDFD (Conseil Délibératif Fédéral Départemental): Il réunit cinq fois par an les représentant.es des syndicats et tendances en vue de l'élaboration des orientations et décisions.
- Le CFR (Conseil Fédéral Régional) : est un conseil régional qui regroupe l'ensemble des syndicats régionaux représentés dans la région. Il élabore et prend les décisions relatives à la représentation fédérale auprès des instances régionales.



Les engagements de la FSU au niveau local :

- RESF (Réseau Ecole Sans Frontière): Une réunion mensuelle afin d'agir pour accueillir et scolariser des enfants de familles sans papiers, pour qu'elles soient traitées dignement, en conformité avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme.
- ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions Financières et pour l'Action Citoyenne). La FSU en est membre fondateur. La FSU participe aux réunions et à la mise en œuvre d'actions pour sensibiliser les citoyens aux risques engendrés par les accords internationaux de libre échange et d'investissements.
- La participation aux réunions intersyndicales, interprofessionnelles dans le cadre de construction d'actions communes.
- La participation aux assemblées générales intersyndicales et citoyennes, aux événements organisés par des associations, à ce qui fait la vie fédérale....



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Le SNUipp21 c'est :

- **Un accueil individualisé** par mail, téléphone, sur rendez-vous afin de répondre à vos questions spécifiques.
- **Des rencontres en groupe**, à nos réunions d'information syndicale, nos stages de formation syndicale, afin de vous informer, d'échanger et de construire collectivement vos revendications que nous portons ensemble.
- **Des réflexions et actions communes et adaptées de la maternelle au lycée** grâce au collectif AESH FSU animé par Isabelle Cheviet (collège, lycée) et Françoise Lyon, Jennifer Ceddia (maternelle, élémentaire).
- **Une représentation des personnels AESH à la CCP** (Commission Consultative Paritaire) avec les représentant-es des personnels volontaires.
Les délégué.es académiques FSU sont : Denis Gibot (titulaire), AESH en Saône et Loire et Akima Driss (suppléante) AESH en Côte d'Or.

C'est le nombre de ses adhérent.es qui fait la force du SNUipp-FSU face à l'administration, face au gouvernement.

**C'est le nombre de ses adhérent.es qui lui permet de continuer à garantir son indépendance !
Le SNUipp-FSU n'a d'autres moyens de financement de ses actions et publications que les cotisations de ses adhérent.es.**

Comment se syndiquer :

- En complétant le formulaire de syndicalisation joint à ce bulletin.
- En vous rendant sur notre site <http://21.snuipp.fr> à la rubrique syndicalisation

Le montant annuel : 39 euros en paiement échelonné, que ce soit par prélèvement automatique ou par chèques.

Le crédit d'impôt : Il est de 66 % du montant de votre cotisation. Que vous soyez imposable ou non, l'état vous remboursera 25 euros.

Le coût réel de votre cotisation est de 14 euros à l'année.

**Le rôle d'un syndicat est de défendre les personnels et plus généralement les valeurs d'égalité, de justice sociale et de solidarité !
Le SNUipp-FSU21 prend toute sa place dans les luttes et les mobilisations, alors rejoignez-nous !**

Les AESH toujours en attente d'un statut

Les espoirs placés dans l'installation, en février, d'un comité consultatif national des AESH, censé avancer sur l'amélioration des conditions de travail des accompagnant-es des élèves en situation de handicap auront vite été déçus. Un guide national à l'attention des AESH a bien été finalisé, la mission d'AESH référent a certes été cadrée, mais les travaux portant sur le temps de travail et les rémunérations ont vite été arrêtés faute d'engagements et d'arbitrages du ministère visant à améliorer rapidement l'emploi des AESH. Parler des salaires est une chose, s'engager sur le budget nécessaire pour mettre fin à la précarité en est une autre.

Pourtant plus de 100 000 AESH interviennent dans les écoles et les établissements et assurent une mission de service public absolument nécessaire auprès des élèves en situation de handicap. Ils et elles constituent une part non négligeable d'agent-es sous contrat pour lesquels l'État doit rapidement engager une reconnaissance statutaire.

Aujourd'hui leur présence est indispensable au bon fonctionnement de l'École. Il est plus que jamais nécessaire de gagner un statut et un véritable métier pour les AESH, comme le portent le SNUipp-FSU et la FSU. L'intersyndicale nationale a rapidement réagi sur le mépris du ministère. En l'absence d'amélioration de la situation des AESH à la rentrée 2020, elle se retrouvera dès septembre pour envisager de façon unitaire les suites à donner à l'action. Les AESH méritent un autre traitement !

Aux nouveaux retraité.e.s

Une nouvelle étape de votre vie débute : libéré des contraintes liées au travail, vous savourez le temps de vivre. Tout commence par des vacances, mais il faut aussi apprendre à vivre autrement. Un temps souvent très actif se construit.



Michel Faitot



Philippe Choulot

Malgré tout la vie de retraité.e n'est pas en dehors du temps et les revendications syndicales gardent toute leur actualité avec des problématiques nouvelles. Comme pour les actifs, elle est marquée par des mesures d'austérité : baisse du pouvoir d'achat, poids de la fiscalité, difficultés croissantes d'accès aux soins, ...

La défense de notre qualité de vie, de nos droits, passe par l'action collective et la solidarité. Et quel meilleur moyen que le SNUIPP, qui agit avec les sections retraité.es de la FSU ?

Se syndiquer est toujours d'actualité :

Pour garder le lien avec l'école et suivre son évolution

Pour défendre les revendications des retraité.e.s

Le SNUIPP et la FSU participent avec 8 autres organisations de retraité.es (CGT, CGC, CFTC, FO, FGR, Solidaires, LSR et UNRPA) à la sauvegarde de notre pouvoir d'achat, à la défense des services publics, de l'accès aux soins pour tous, à la construction d'une loi sur la perte de l'autonomie fondée sur une prise en charge à 100% par la sécurité sociale.

Vous y avez toute votre place !

Syndiqué.e, vous recevrez toutes les publications du SNUIPP et de la FSU. Vous pourrez participer à la vie de votre section, en particulier pour ce qui concerne les retraité.es. Vous serez automatiquement membre de la FGR.FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique).

Gestion des personnels : l'équité et la transparence mises à mal

La loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 était censée permettre « une gestion plus simple et plus souple des ressources humaines », avec l'objectif de « fluidifier le dialogue social ». La réalité montre surtout une volonté de mettre les organisations syndicales sur la touche, au détriment du fonctionnement du service et des agent.es, réduisant par-là même les droits des personnels.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les CAPD ne sont plus compétentes en matière de mobilité. Alors que le ministère a imposé de nouvelles règles et de nouvelles applications informatiques, les délégué.es du personnel ont été écarté.es : l'administration a été privée de leur expertise, les enseignant.es ont été privé.es du contrôle de l'équité et de la transparence. Concrètement, aucune information collective relative au mouvement inter et intra-départemental n'est donnée aux personnels comme à leurs représentant.es. Cette volonté du gouvernement d'un traitement individualisé des personnels ne garantit plus l'intérêt collectif ni l'application de règles communes pour toutes et tous. C'est un recul préjudiciable pour toute la profession. Nous devons collectivement assurer la transparence et l'équité en partageant les résultats du mouvement et ainsi permettre au SNUipp-FSU et aux collègues de vérifier les informations.

Ne laissons pas l'administration imposer l'arbitraire !

Au 1^{er} janvier 2021, ces mêmes règles s'appliqueront à l'avancement (passage accéléré aux échelons 6 et 8 de la classe normale, échelon spécial de la classe exceptionnelle) et aux changements de grade (passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle).

Enfin, en janvier 2022, la dernière étape de cette loi de Transformation de la Fonction Publique est l'installation d'une nouvelle instance - le Comité Social d'Administration (CSA) - issue de la fusion des actuels Comités Techniques (où se discutent les moyens) et des Comités Hygiène Santé Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Pourtant, les CHSCT continuent de démontrer toute leur utilité - particulièrement durant la crise sanitaire - tant en termes de prévention des risques professionnels que pour traiter des situations exposant la santé ou la sécurité des agent.es.

Si leur rôle est violemment attaqué, les élu.es du SNUipp-FSU restent déterminé.es à faire valoir leur expertise et leur connaissance du terrain, à exiger le rétablissement d'un dialogue dans l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels. La transparence et l'équité sont deux principes intangibles qui guident le SNUipp-FSU dans la défense des personnels.

Si leur rôle est violemment attaqué, les élu.es du SNUipp-FSU restent déterminé.es à faire valoir leur expertise et leur connaissance du terrain, à exiger le rétablissement d'un dialogue dans l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels. La transparence et l'équité sont deux principes intangibles qui guident le SNUipp-FSU dans la défense des personnels.



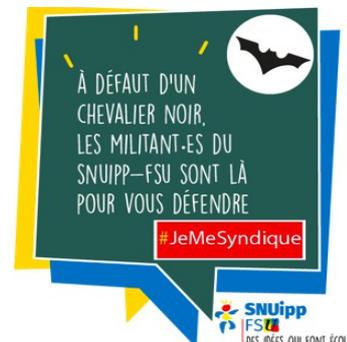
Nos peines

Notre camarade Robert Fourgeux nous a quittés le 5 août dernier ; il fut un militant syndical et politique à Montbard pendant de nombreuses années, tant dans sa vie active qu'en retraite. La section adresse ses sincères condoléances à son épouse et ses enfants.

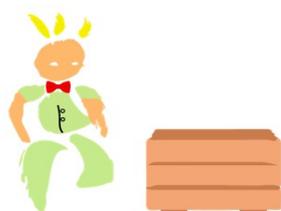


Avec la loi de Transformation de la Fonction Publique et notamment la réduction des commissions paritaires à la seule étude des recours individuels, les collègues mal averti.es peuvent se dire qu'à partir de maintenant, les organisations syndicales n'ont plus de réelle utilité. Ce serait avoir une vision trop réductrice du rôle d'un syndicat, de nos valeurs, de nos moyens et de nos champs d'actions. Petit tour d'horizon.

Syndicat de lutte et de transformation sociale, le but qui nous porte reste inchangé : permettre à chacun.e de trouver un espace pour construire collectivement l'école de demain. Premier syndicat représentatif des professeur-es des écoles, fort de plus de 53000 adhérent-es au niveau national, le SNUipp-FSU porte un projet novateur pour l'École, ses élèves et ses personnels. Ce projet est, et sera toujours défendu, lors des comités techniques (CT), des commissions hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) et des commissions administratives paritaires (CAP) qui se déclinent à plusieurs échelles (nationale, académique et départementale) : à tous ces niveaux, des représentant-es du SNUipp – FSU sont présent-es pour défendre une autre vision de l'École et de la profession.



Et au-delà de ces comités et commissions, le SNUipp – FSU 21 c'est une ligne téléphonique, une adresse mail et une permanence physique du lundi au vendredi pour écouter, conseiller, accompagner les collègues (syndiqué-es ou non) – dans leurs démarches et dans les audiences auprès de l'administration – pour s'assurer que leurs droits sont respectés.



Nous sommes convaincu-es que c'est en aidant les enseignant-es à être mieux armé-es professionnellement que l'on aidera tous les élèves à mieux réussir. Il faut des temps et des espaces de réflexion collective et c'est ce que nous proposons à travers les stages, les réunions d'informations syndicales (RIS) ou les tournées d'école que nous organisons.

Nous souhaitons aussi que chaque collègue puisse être informé-e de l'actualité de l'École, des réformes et de leur mise en oeuvre : compte rendu de CAPD, CT, CHSCT, compte rendu d'audience avec la DASEN, information sur les réformes en discussion au niveau national, dates des prochains stages et RIS – autant d'informations qui nous semblent

primordiales, et dont chaque collègue devrait pouvoir disposer. C'est pourquoi nous envoyons régulièrement des brèves (si vous souhaitez les recevoir, envoyez-nous un mail à l'adresse snu21@snuipp.fr – les adhérent-es les reçoivent automatiquement), nous publions des articles sur notre site internet : 21.snuipp.fr, nous éditons et envoyons un bulletin papier tous les 2 mois.

Nous pensons que le renforcement de notre professionnalité doit s'appuyer sur une formation adossée à la recherche. Aussi le SNUipp-FSU organise chaque année son Université d'Automne et publie tout au long de l'année dans sa revue Fenêtre sur Cour des articles pédagogiques (et militants) en lien avec la recherche.

Nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe ou à l'école. Nous ne pouvons rester indifférent-es à l'aggravation des inégalités (emploi, santé, culture) mais aussi au développement de la précarité, des discriminations qui touchent les familles de nos élèves. Le SNUipp-FSU est engagé auprès d'associations partenaires pour lutter contre toutes les formes de discriminations – notamment en lien avec la FSU, comme vous avez pu le (re)découvrir dans l'article sur la FSU.

Alors ... Pourquoi se syndiquer, et pourquoi au SNUipp – FSU ?

Le travail enseignant doit être mieux reconnu et les droits développés. Rejoindre le SNUipp-FSU, c'est participer à la défense de notre métier et de nos conditions de travail.

Adhérer, c'est aussi s'engager pour, collectivement, penser et transformer le métier.

Lutter tout.e seul.e dans son coin, ça peut fatiguer et devenir lassant. A plusieurs, c'est plus encourageant. A plusieurs et organisé.es, ça peut devenir efficace.

Très nombreux-ses et organisé.es, c'est très efficace !!



Zoom sur : le secteur « Débuts de carrière » du SNUipp-FSU 21

Émilie OUDIN



Le SNUipp-FSU 21, premier syndicat du primaire, est là pour vous accompagner, syndiqué.es ou non, dans votre entrée dans le métier.

Tout au long de l'année, les responsables du secteur « Début de carrières » sont présentes aux côtés des professeurs des écoles stagiaires ainsi que des néo-titulaires (T1, T2, T3, T4) :

Informations et conseils :
rencontre, téléphone,
mail, stages syndicaux,
réunions...

Représentation dans les
instances paritaires
départementales (mouvement,
carte scolaire...).

Accompagnement, si
vous le souhaitez,
auprès de l'administration.

Les membres du secteur « Débuts de carrière »

Jennifer
CEDDIA



Anne
CORDELIER



Émilie
OUDIN



N'hésitez pas à nous contacter au 03 80 73 57 17 ou à l'adresse snu21@snuipp.fr et à venir nous rencontrer lors de **nos permanences tous les lundis dans l'atrium de l'INSPE de 12h30 à 13h30.**

Nous organisons également des **réunions d'informations syndicales** et plusieurs **stages de formations syndicales dédiés aux enseignant.es en début de carrières** (métier, droits, mouvement...).

La première réunion à destination des **professeurs stagiaires** aura lieu
le lundi 5 octobre à 17h l'INSPE.

Pour être plus rapidement informé.es de notre actualité et de nos événements, vous pouvez :

- consulter sur notre site <http://21.snuipp.fr>,
- nous suivre sur Facebook www.facebook.com/SnuippFSU21,
- nous communiquer votre adresse mail,
- consulter le site national dédié au début de carrière : <http://neo.snuipp.fr/>



Voilà un court panorama de ce qui nous occupe, semaine après semaine – lors de nos permanences et des réunions hebdomadaires du bureau (= tous les militant.es qui ont un temps de décharge), des conseils syndicaux départementaux et nationaux (qui se tiennent tous les 2 mois environ), tout au long de l'année scolaire, et aussi une partie des vacances.

STOP AUX IDÉES FAUSSES

Une légende plus ou moins ancrée dans l'inconscient collectif semblerait dire que les militant.es des organisations syndicales seraient rémunéré.es pour leurs décharges syndicales par les cotisations des adhérent.es ... Non, ces décharges sont attribuées par l'administration notamment en fonction des résultats aux élections professionnelles (d'où l'importance de s'exprimer, nous ne pouvons trop le répéter).

Cela dit, le syndicat ne peut pas vivre que d'idéaux et d'eau fraîche ... tous les frais de structure (départementaux et nationaux), de publications, de déplacement, de fonctionnement sont à notre charge, et tout ce que nous faisons ne peut donc se faire que grâce à l'engagement, et aux cotisations, des adhérent.es.



Bulletin d'adhésion 2020-2021

Situation personnelle

NOM :
 Prénom :
 NOM de naissance :
 Né-e le :
 Adresse :
 Code postal : Commune:

Tél. pers. :
 Tél. portable :
 Adresse Email:

(*) **Actif** **Retraité-e** (*) cocher la case correspondante

Nouvel(le) adhérent(e) OUI NON

Changement d'adresse OUI NON

Changement de nom OUI NON

Temps partiel : Quotité : %

Cotisation

Echelon : Montant de la cotisation :

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement : Chèque Paiement fractionné

Plusieurs chèques: nbre ... (noter date d'encaissement au verso des chèques)

Situation professionnelle

NOM et adresse de l'établissement :

N° de tél. :

Adresse Email :

NOMINATION : Définitive Provisoire (*)

SITUATION : Titulaire Détaché-e - MAD

Autres cas (CLM, CLD, ...) :

CATEGORIE: (*) (*) cocher la case correspondante

Etud. M1-M2, AESH, AVS, EVS : école collège

autre :

Premier degré :

Instituteur-trice PE Psy PE stagiaire

Maternelle Elémentaire Application

Adjoint-e Direction : Classe(s)

Spécialisé-e : oui – non option : exerçant en

ULIS EGPA RASED

UE SESSAD Etab Spé

Brigade PEMF e-run

Second degré: PEGC section :

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour une 1^{ère} demande de paiement de cotisation par prélèvements mensuels : compléter le mandat ci-dessous et nous l'adresser avec votre bulletin d'adhésion. N'oublier pas de dater, signer et joindre un RIB.

"Les informations contenues dans le mandat ci-dessous, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés".

Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **SNUipp-FSU 21**

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **SNUipp-FSU 21**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat : **SNUipp-FSU 021**01

Débiteur :
 Votre NOM :
 Votre adresse :
 Code postal : Ville :
 Pays :

Identifiant créancier SEPA : **FR04ZZZ222645861**
 Créancier :
 NOM : **SNUipp-FSU 21**
 Adresse : 45 rue Parmentier
 Code postal : 21000 Ville : DIJON
 Pays : FRANCE

IBAN

BIC

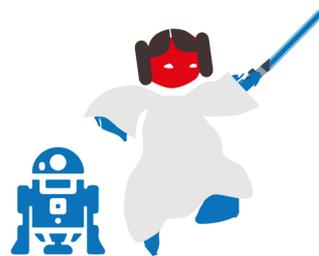
A
 Signature:

Paiement : Récurrent/Répétitif Ponctuel

Le :

Nota : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.



ADHERER.SNUIPP.FR

QUE LA FORCE
DU COLLECTIF
SOIT AVEC NOUS,
REJOIGNEZ-NOUS

#JeMeSyndique

SNUipp
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

C'est la rentrée ! Adhérez pour 2020-2021 !

66 % de votre cotisation déductibles
ou crédit d'impôts

Parce que le SNUipp-FSU21 a été attentif à ma situation, m'a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.



Parce que je fais confiance aux représentant.es du SNUipp-FSU21.

Pour changer l'école et la société.



Parce que j'ai envie de bien faire mon travail, d'être respecté.e en tant que professionnel.

Pour partager des valeurs et des solidarités.



Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.

 Pas de répercussion de l'augmentation de la part nationale. Tarifs identiques à 2019-2020

Parce que notre nombre fait notre force !
Ne restez pas isolé.e !

 **ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Instit.			PE ou psy			PE ou psy H.CI			PE ou psy Cl.exc.			Bonifications à ajouter à la cotisation	
éch	indice	COTIS	éch	indice	COTIS	éch	indice	COTIS	éch	indice	COTIS		
1	349		1	383	70 €	1	570	200 €	1	695	250 €	Chargé-e d'école	2 €
2	365		2	436	130 €	2	611	212 €	2	735	270 €	Directeur-trice	
3	374		3	440	132 €	3	652	227 €	3	775	290 €	De 2 à 3 classes	5 €
4	381		4	453	138 €	4	705	249 €	4	830	310 €	De 4 à 9 classes	9 €
5	391		5	466	146 €	5	751	267 €	chevron1	890	340 €	10 cl et plus	12 €
6	398		6	478	158 €	6	793	289 €	chevron2	925	350 €	enseign. Spé ou psy	5 €
7	407		7	506	166 €				chevron3	972	370 €	C.P.C , C.P.D	13 €
8	428	138 €	8	542	179 €							PE maître formateur	8 €
9	449	145 €	9	578	193 €							Dir EGPA	15 €
10	479	156 €	10	620	207 €							Dir EREA	37 €
11	523	171 €	11	664	222 €							Forfaits	
												Dispo congé mat	80 €
												M1,M2,EVS,AVS,AESH	39 €
												PES	70 €
												Retraité-es	117 €

TPS partiel : % avec mini 92€

Facile / rapide / sécurisé

<https://adherer.snuipp.fr/21>



J'UTILISE LE BULLETIN

REMPILIR le bulletin d'adhésion de la page précédente

LIBELLER un chèque correspondant à la totalité de la cotisation à l'ordre de **SNUipp-FSU Côte-d'Or**.

Pour payer en plusieurs fois, vous avez la possibilité de nous adresser deux ou trois chèques ou d'opter pour le paiement par prélèvements mensuels (Cf. imprimé placé sous le bulletin d'adhésion).

Adresser le tout à : **SNUipp-FSU Côte-d'Or**
45, rue Parmentier 21000 DIJON

Cotisation par prélèvements :  **L'essayer c'est l'adopter !**

En choisissant la cotisation mensualisée vous avez la possibilité de **payer en 10 fois**.
Votre adhésion sera renouvelée par tacite reconduction sauf avis contraire de votre part.